



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 8 JUIN 2022

Le ministre de l'Intérieur

à

Mesdames et Messieurs les préfets et hauts-commissaires

Référence	NOR : INTA2216639C
Date de signature	
Emetteur	Secrétariat général, direction de la modernisation et de l'administration territoriale, bureau des élections et des études politiques.
Objet	Addendum à la circulaire INTA2214249C du 13 mai 2022 relative à l'attribution des nuances aux candidats aux élections législatives de 2022
Action(s) à réaliser	Diffusion aux préfets et hauts-commissaires
Contact utile	Bureau des élections et des études politiques : elections@interieur.gouv.fr .
Nombre de pages et annexes	3 pages dont 1 annexe

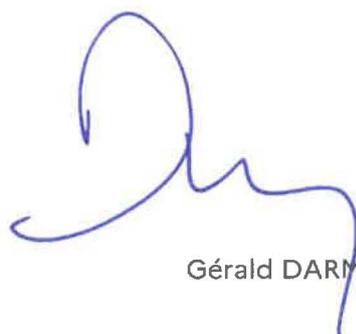
Dans le cadre des élections législatives qui se dérouleront les 12 et 19 juin 2022, vous avez attribué une nuance politique à l'ensemble des candidats aux élections législatives dans les différentes circonscriptions de vos territoires.

Tenant compte de la décision du Conseil d'Etat du 7 juin 2022, **la présente circulaire modifie la circulaire INTA2214249C du 13 mai 2022 et substitue la grille des nuances de l'annexe 1.** Elle est désormais composée de **16 nuances** correspondant aux principales formations et sensibilités politiques. Dès lors, une nuance est attribuée à chaque candidat, en vous fondant sur les critères suivants :

1. Si le candidat est **investi ou soutenu** par une seule formation politique disposant d'une nuance propre, y compris dans le cadre d'une alliance, vous pourrez lui attribuer la nuance propre à cette formation : RDG, NUP, ENS, UDI, LR, REC, RN.
2. Si le candidat **n'a pas reçu d'investiture ni de soutien, ou s'il a reçu l'investiture ou le soutien d'une formation qui ne dispose pas d'une nuance propre**, vous pourrez lui attribuer une nuance de sensibilité : DXG, DVG, ECO, REG, DVC, DVD, DSV, DXD. La liste des formations politiques assimilables à ces nuances, mentionnée dans la grille en annexe 1, n'est pas exhaustive puisque la création de partis politiques n'est subordonnée à aucun enregistrement par les services administratifs. En outre, certains candidats peuvent revendiquer leur indépendance vis-à-vis de toute formation politique tout en ayant une sensibilité plus ou moins proche de telle ou telle famille politique. Il vous revient dès lors de lui attribuer une nuance de sensibilité au regard notamment de sa trajectoire politique, de ses prises de position publiques, de son programme de campagne, ou encore de son étiquette politique déclarée.
3. Si le candidat bénéficie de l'investiture ou du soutien de plusieurs formations politiques, vous examinerez son appartenance à un parti, le programme et les idées affichés, sa trajectoire politique, ou encore l'étiquette déclarée. Selon les cas, vous pourrez lui attribuer une nuance correspondant à une formation (cas 1) ou à une sensibilité (cas 2).
4. Si le candidat est **dissident**, vous pourrez lui attribuer la nuance de sensibilité la plus proche de celle de son parti d'origine ou, s'il a changé de sensibilité, la nuance de la nouvelle sensibilité qu'il revendique ou dont il relève.

La nuance « divers » (DIV) est prévue pour les candidats dont les opinions sont inclassables, catégorielles ou apolitiques. Elle doit être attribuée avec mesure et discernement pour éviter d'altérer la lisibilité des résultats du scrutin en sous-estimant les courants politiques. **Ni l'absence d'étiquette politique affichée par un candidat, ni la revendication d'une candidature « sans étiquette », « apolitique » ou encore « citoyenne » ne suffisent à justifier l'attribution de la nuance DIV, réservée aux candidats qui ne sont rattachables à aucun parti ou courant politique précis et identifiable.**

Vous n'attribuerez pas de nuance aux remplaçants des candidats.



Gérald DARMANIN

Annexe 1 : Grille des nuances individuelles - élections législatives 2022

Libellé	Libellé de la nuance	Parti ou formation qui investit ou soutient le candidat / sensibilité du candidat
DXG	Divers extrême gauche	Nouveau Parti Anticapitaliste, Lutte Ouvrière, Parti Ouvrier Indépendant, autres partis ou candidats d'extrême gauche sans affiliation partisane
RDG	Parti radical de gauche	Parti Radical de Gauche
NUP	Nouvelle union populaire écologique et sociale	La France Insoumise, Parti communiste français, Parti socialiste, Europe Ecologie Les Verts, Génération.s, Génération écologie, Les nouveaux démocrates et autres formations appartenant à l'alliance
DVG	Divers gauche	Autres candidats de sensibilité de gauche, y compris se déclarant sans étiquette
ECO	Ecologistes	Rassemblement citoyen-CAP 21, parti animaliste, autres partis ou candidats écologiste, y compris se déclarant sans étiquette
DIV	Divers	Autres candidats inclassables, y compris se déclarant sans étiquette
REG	Régionaliste	Régionalistes, Régions et Peuples solidaires, indépendantistes et autonomistes
ENS	Ensemble ! (Majorité présidentielle)	Renaissance, Modem, Horizons, En commun, Agir, Territoire de Progrès, Parti Radical, Fédération progressiste et autres formations appartenant à la confédération
DVC	Divers centre	Autres partis ou candidats centristes, y compris se déclarant sans étiquette
UDI	Union des Démocrates et des Indépendants	Union des Démocrates et Indépendants
LR	Les Républicains	Les Républicains
DVD	Divers droite	Les centristes-Nouveau centre, VIA – La voix du peuple, autres partis ou candidats de sensibilité de droite, y compris se déclarant sans étiquette
DSV	Droite souverainiste	Debout la France, Les Patriotes, autres partis ou candidats de sensibilité souverainiste
REC	Reconquête !	Reconquête !
RN	Rassemblement National	Rassemblement National
DXD	Divers extrême droite	Comités Jeanne, Les identitaires, Ligue du Sud, Alsace d'abord, Parti de la France, Souveraineté, Identité et Libertés (SIEL), Civitas, autres partis ou candidats d'extrême droite sans affiliation partisane